

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE**

2024.48 – Demande de subvention à l'État au titre de la DETR, et autres financeurs potentiels pour les travaux du programme voirie 2024

Monsieur le Maire de Maïche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 modifié,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la demande d'attribution de subventions à tout organisme financeur,

VU la délibération n° 2024.03.08 du 26 mars 2024 adoptant le budget primitif général 2024 de la Commune,

VU le montant global de l'opération estimé à 85 837.27 €uros HT détaillé comme suit :

Programme	Montant estimé HT
Carrefour Les Seignottes	18 617.50 €uros
Voirie Les Bichets	48 876.25 €uros
Rue des Boutons d'Or – Extension trottoirs	3 415.00 €uros
Route de Mancenans – Réalisation bicouche	9 313.00 €uros
TOTAL HT	80 221.75 €uros
Maîtrise d'œuvre régie communale – 7 %)	5 615.52€uros
TOTAL HT – Travaux + MO	85 837.27 €uros

VU le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant estimé HT
État – DETR (25 % des dépenses éligibles)	21 459.31 €uros
Fonds libres	64 377.96 €uros
TOTAL HT	85 837.27 €uros

Accusé réception Préfecture le 19 juin 2024
Publié sur le site internet le 19 juin 2024

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de :

- Solliciter le soutien financier de l'État au titre de la DETR et autres financeurs potentiels éventuels pour le programme de travaux de voirie 2024 dont le montant s'élève à 80 221.75 €uros HT auquel s'ajoutent 5 615.62 €uros de maîtrise d'œuvre assurée en régie communale ce qui porte le montant total à 85 837.27 €uros et de signer les conventions et documents afférant aux dossiers,
- Demander l'autorisation de débiter les travaux avant notification des subventions.

Article 3 : La présente décision est transmise à Monsieur Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 19 juin 2024

Le Maire,
Régis LIGIER



Accusé réception Préfecture le 19 juin 2024
Publié sur le site internet le 19 juin 2024